



Troubles visuels dûs au voisinage

Par **Ratahiry**, le **28/09/2009** à **14:06**

Bonjour,

Nous habitons dans une maison dans un lotissement. La vieille dame qui habitait à côté est décédée et a vendu à un particulier qui possède une entreprise. Il est paysagiste mais s'occupe aussi du déneigement, du débroussaillage... Il y a quelques jours, il est venu couper puis broyer tous les arbres de son jardin et a ramené progressivement toutes "ses machines" à savoir plusieurs camions, des tracteurs, une broyeuse... Le jardin est donc devenu un garage pour véhicule industriel. Il n'y a pas de haie de son côté et juste quelques arbustes du nôtre car notre cuisine donne à 2 ou 3 mètres de ce jardin (donc plus de soleil si les arbres sont hauts...) Alors forcément c'est très moche et notre vue se résume désormais à ses tracteurs!. A-t-il le droit d'utiliser son jardin comme garage de son entreprise? Que pouvons nous faire sans aller devant la justice car nous n'y tenons pas! Merci d'avance!

Gaëlle

Par **augustin**, le **28/09/2009** à **16:26**

Il est chez lui et fait ce qu'il veut de son terrain à moins que le règlement local d'urbanisme empêche l'utilisation du terrain comme parking.

Par **fif64**, le **29/09/2009** à **17:05**

Consulter le cahier des charges du lotissement (s'il en existe un), il peut y'avoir de nombreuses clauses de restriction d'utilisation qui peuvent concerner votre voisin.